

LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- Travaux
- Histoire de Percey
- Avis de recherche - Quelques perles
- Comité des Fêtes – Club de l'Espérance
- Recette du jour
- Etat civil – Informations diverses
- Page des écoliers
- Coloriage

Décembre 2009 - N° 6



LE MOT DU MAIRE

« *Comme le temps s'en va d'un pas précipité.* » C'est ce vers de Victor HUGO qui me vient à l'esprit en constatant avec quelle rapidité 2009 s'est écoulée.

Nous avons pu cependant, avec le conseil municipal, concrétiser les projets que nous avons mis sur les rails : réfection complète de la salle de classe, implantation d'un ensemble funéraire et nouvelle tranche d'éclairage public. Seul le projet de plan de zonage n'a pu être mené à bout par suite de diverses contraintes administratives afin d'obtenir un appel d'offre globalisé de plusieurs communes qui permettra de minimiser les coûts.

Ce sixième numéro du Perciquois nous fait découvrir Albert JOLY, qui a donné son nom à la rue principale de Percey. Un grand merci à Maud et Claude CHASSIGNET pour leur excellent article sur la rue Albert JOLY. Leurs recherches démontrent leur attachement à notre commune qui les félicite.

Le finage de la commune de Percey est traversé par plusieurs rus (ruisseaux) : le ru de bialt, le ru du bois, le ru des étangs et le ru de coury. Je tiens à vous signaler, de nouveau, que l'entretien des berges de ces rus incombe aux riverains. En de nombreux endroits le cours d'eau est encombré, soit d'arbres morts, de branches, de déchets divers ou même de terre provenant des berges mal entretenues. Que chacun veille au bon entretien des rives de ses propriétés, afin que ses voisins n'en pâtissent pas.

« Comment faire plus avec moins ? » C'est la nouvelle équation proposée aux collectivités locales. La solution serait peut être de « donner moins à ceux qui ont plus ! » Philosophie et mathématiques ont souvent fait bon ménage, j'espère que pour l'avenir « on donnera plus à ceux qui ont moins ». Pour l'heure, 2010 ne verra sûrement pas nos taxes communales s'envoler au delà de l'inflation.

C'est avec ces espoirs que je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et que j'adresse mes meilleurs vœux à toute la population de Percey, pour une année heureuse et fructueuse, dans une entente cordiale entre tous.

Daniel BOUCHERON

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du conseil municipal du 18 septembre 2009

Eclairage public : Pose et changement de 6 points lumineux à la mairie et rue Albert Joly. Le devis de 4.199,80 € TTC est accepté (3.146,34 € à la charge de la commune et 1.053,46 € à charge du SIER).

- Convention avec la communauté de communes du Seignelois pour le transport scolaire de 7 élèves de Percey allant à Auxerre : La participation de 4,00 € par élève est approuvée.
- Travaux d'assainissement de la ruelle Berton, à prévoir rapidement, seront réalisés par l'employé communal aidé de bénévoles.
- Trois décisions comptables modificatives ont été prises pour les financements suivant:
 - Création d'un ossuaire et aménagement d'un jardin du souvenir
 - Travaux d'éclairage public
 - Achat d'une remorque pour le motoculteur
- Le photocopieur du secrétariat et de l'école étant obsolète, il a été retenu la solution de location sur 5 ans comprenant maintenance et fourniture d'encre.
- La procédure de reprise des concessions laissées à l'abandon dans le cimetière de Percey est mise en route.
- Il est décidé d'acheter un réfrigérateur et un aspirateur pour la mairie/école.

Réunion du conseil municipal du 19 octobre 2009

- Suite au sinistre du 26 juin 2009, occasionné par l'orage, la compagnie d'assurances AXA a procédé au remboursement de la somme de 5.692,00 €, concernant l'éclairage public.
- Participation de la commune de Percey aux frais de scolarité de la maternelle de La Chaussée pour la somme de 12.229,10 €.
- Autorisation est donnée au maire de signer la convention de participation aux charges de fonctionnement de l'école maternelle de La Chaussée.
- Suite à la constatation d'inutilisation de la borne d'incendie située « Petite Rue » et de l'urgence de procéder à son remplacement, après la fourniture d'un devis s'élevant à 2.635,98 € TTC ; les travaux sont confiés à la Sté D.R.T.P.
- Nouveaux tarifs des concessions pour le cimetière et le columbarium

Cimetière :	* Concession temporaire (15 ans)	75 €
	* Concession trentenaire	125 €
	* Concession cinquantenaire	200 €
	* Concession perpétuelle	400 €

Columbarium :	* Concession cinquantenaire	550 €
---------------	-----------------------------	-------

- Dans le cadre de la procédure de reprise des concessions, une réunion aura lieu le 06/11/09, au cimetière.

Informations diverses :

- Lecture d'un courrier de la Sté S.F.R. relatif à une offre d'achat de l'emplacement loué.
- Lecture des devis reçus suite à l'appel d'offres effectué auprès de plusieurs compagnies d'assurance. Une renégociation avec la compagnie actuelle est en cours.

- Une réunion de la commission voirie est nécessaire en vue de l'élaboration des travaux d'entretien et d'investissement 2010 incombant à la communauté de communes.
- Remboursement à la commune de Butteaux pour un tiers du montant du cadeau fait par les 3 communes (Butteaux, Germigny et Percey) lors du départ en retraite de l'institutrice de La Chaussée.
- Le conseil municipal approuve la création d'un site INTERNET et son inscription auprès d'un serveur.
- La population est conviée à venir se recueillir le 11 novembre 2009. Rendez-vous à 10h45 à la mairie. Un vin d'honneur clôturera la manifestation.

Réunion du conseil municipal du 04 décembre 2009 :

- Suite au courrier de Madame Béatrice RAGON, nous informant de sa démission (pour raison de santé) du poste de secrétaire de mairie, le conseil municipal déclare le poste vacant et autorise Le Maire à procéder à l'embauche d'une nouvelle secrétaire à mi-temps.
- Le centre de gestion met à la disposition des communes un service de remplacement de secrétaire de Mairie. Vu la nécessité d'assurer la continuité du secrétariat, le conseil autorise Le Maire à signer la convention de mise à disposition lors du remplacement de la secrétaire, au tarif horaire charges et frais de gestion compris de 30 € de l'heure.
- Résultat de l'appel d'offres concernant les assurances communales (patrimoine, responsabilité civile, protection juridique et véhicules à moteur), le conseil retient la proposition de MMA, offre annuelle s'élevant à 1.616 €.
- Les redevances pour occupation du domaine public (E.D.F. et France Télécom) sont fixées aux taux maximum, à savoir :
 - E.D.F. : 173 € pour l'année 2009.
 - France Télécom : 201,86 € pour l'année 2009.
- Suite à la réunion de la commission voirie le 30 octobre 2009, celle-ci propose l'achat de 32 m3 de concassé afin de réparer les chemins vicinaux et propose en entretien à la charge de la communauté de communes les voiries suivantes :
 - Petite rue
 - Rue du Château d'eau
 - Entrée de la zone artisanale

Concernant les investissements en partenariat avec la communauté de communes, proposition de :

 - La ruelle Berton (chaussée et busage)
- Le conseil autorise Le Maire de signer la convention A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique de l'Etat de Solidarité et d'aménagement du Territoire) avec la D.D.E.A. pour un montant de 67,73 € par an (révisable annuellement suivant l'index ingénierie).
- Le conseil municipal autorise le paiement de la cotisation 2009 à Yonne développement pour un montant de 40,35 €.
- La société S.F.R. qui louait jusqu'à ce jour un emplacement sur la commune d'une surface de 100 m² environ pour l'accueil d'une station de radiotéléphonie souhaite devenir acquéreur de cette parcelle. Le prix forfaitaire est fixé à 15.000 € (tous frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur).
- Suite à une réunion le 02 décembre 2009 à Germigny, afin de présenter une éventuelle création de Regroupement Pédagogique Intercommunal au sein des communes de Butteaux, Germigny et Percey et suite à l'acceptation des participants. Le conseil municipal donne son accord pour la création de ce R.P.I. pour les 3 écoles primaires.
- Présentation des règlements du cimetière et du columbarium.

RAPPEL : Les comptes-rendus de chaque réunion sont affichés aux différents panneaux municipaux.

TARIF DES SERVICES :

LOCATION DE LA SALLE DES FETES	HABITANTS DE PERCEY		EXTERIEURS A PERCEY	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
1 jour	95 €	125 €	130 €	160 €
2 jours	110 €	150 €	145 €	185 €
3 jours	125 €	175 €	180 €	230 €

HONNEUR A NOS AINES.

Samedi 28 novembre, la commune de Percy, par son CCAS, a honoré ses aînés lors du traditionnel repas de fin d'année, présidé par madame Jeanne HAUFF sa doyenne. Une cinquantaine de convives s'est retrouvée à la salle des fêtes communale. Une animation, offerte par le comité des fêtes-club de l'espérance, a assuré une très bonne ambiance tout l'après midi. Chacun s'est quitté avec la ferme intention de participer au prochain repas.



SOIREE MOULES FRITES

Comme nous l'avions évoqué dans le Perciquois n° 4, les chasseurs ont organisé une soirée moules frites le 5 décembre. Pour une première, avec 72 personnes, on peut dire que ce fut une réussite ! Le repas, l'ambiance, l'animation ont contribué à passer une agréable soirée. Un grand merci à tous les participants, aux chasseurs et leurs épouses ainsi qu'aux bénévoles qui nous ont aidés lors de l'organisation de cette soirée. Rendez-vous le samedi 6 mars 2010 pour le banquet des chasseurs.
Le Président, Christophe BERNARD



TRAVAUX EFFECTUES DANS LA COMMUNE

La rentrée des classes s'est effectuée dans une salle renovée. Mise aux normes électriques par l'entreprise FM EGI de Vergigny et réfection des peintures par l'entreprise ROBERT de Neuvy-Sautour. L'ensemble de ces travaux s'élève à 13.000 € TTC.

Nous avons obtenu 25% de subventions du Conseil Général sur le coût HT, soit 2.600 €. Nous récupérerons une partie de la TVA sur l'année 2010, le reste étant autofinancé par la commune.



Nos enfants pourront s'instruire dans un cadre plus agréable avec Marine leur nouvelle institutrice.

Comme prévu, la fin de l'été a vu l'entreprise HEDOU s'activer dans notre cimetière afin d'installer un ensemble funéraire composé d'un columbarium, d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire.

Depuis cette année, aucune aide n'est accordée sur ce genre de réalisation. Le coût des travaux incombe en totalité à la commune, soit 6.100 €. Là aussi, une partie de la TVA sera récupérée en 2010.



Ils ont encore retroussé les manches !!



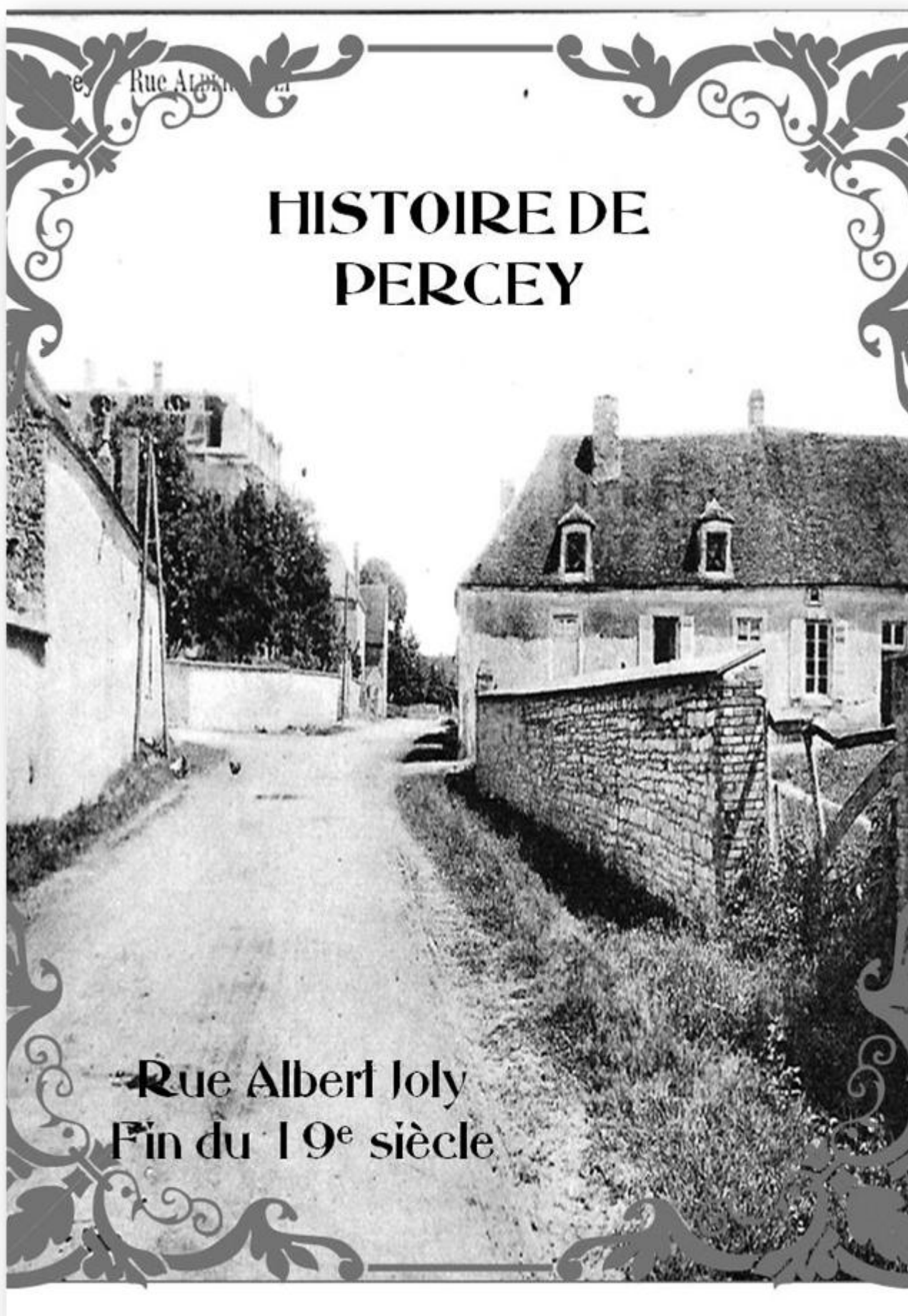
Courant septembre, ils se sont concertés pour proposer un peu de leur temps à la communauté.

Cette année ils ont décidé de se mettre au service de l'association pour la sauvegarde de l'église de Percey, afin de réaliser la réfection du sol du clocher : décaissement, dalle de béton, et enfin pose du dallage en pierres.

L'association s'est chargée de la fourniture des matériaux et les bénévoles perciquois ont fourni la main d'œuvre.

Merci à Daniel, Maurice, Guy, Francis, Daniel, Laurent, Daniel.

Jeannine Durand, Présidente de l'association



HISTOIRE DE PERCEY

Rue Albert Joly
Fin du 19^e siècle

Chemin de Percey aux Milleries



Plan de 1835

Cette rue a pris ensuite le nom de la Rue des Allemands. Nous n'avons pas trouvé trace de ce nom dans les archives mais en juillet 1871, sur un compte rendu de conseil, il est mentionné que "le passage de troupes allemandes a causé des gros dégâts sur la chaussée."

Il a été décidé la vente d'un lot de peupliers de la commune, la somme récoltée étant destinée à payer une partie des dépenses occasionnées par le passage des troupes allemandes.

On peut supposer que, pour cette raison, la population de Percey aurait baptisé cette chaussée, la "rue des allemands".

Extrait du conseil municipal du 13 août 1871 concernant un emprunt auprès de Madame Céline Guignot de 2000 francs destiné au paiement des dépenses occasionnées par le passage des troupes allemandes et l'habillement de la garde nationale sédentaire.

Session d'Août.

L'an mil huit cent soixante et onze, le treize août, le Conseil Municipal de la Commune de Sercey, réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la session du mois d'août.

Présents : M. N. Nam-Thomas, Gibier, Mme Deloi, Fournier, Coussan, Clémence Victor, Reichard, Ferdinand, Chaboullat, Hippolyte, Monjardet, Achard et Namy, dix-neuf. Absent : M. N.

M. N. Nam-Thomas, maire, a fait connaître à l'assemblée qu'il s'agit de constater le versement, par Guignot Céline, d'une somme de deux mille francs, dans le compte des Receveurs, et de lui en faire une reconnaissance.

L'assemblée, après avoir délibéré, a voté la reconnaissance ci-dessous :

M. N. Nam-Thomas et les membres du Conseil Municipal, représentant la Commune de Sercey, soussignés, reconnaissent que Guignot Céline, demeurant au dit Sercey, a versé entre les mains du Receveur de Sercey, une somme de deux mille francs, destinée au paiement des dépenses occasionnées par le passage des troupes allemandes et l'habillement de la garde nationale sédentaire. Cette somme et ses intérêts lui seront remboursés de la manière suivante : Le premier janvier mil huit cent soixante-treize, le intérêt échut et ainsi de suite, en continuant d'arriver en année jusqu'au remboursement de la somme versée et de ses intérêts ;

Et Sercey les jours, mois et an ci-dessus.

Le capital sera acquitté en versant mille francs au premier janvier mil huit cent soixante-quatre et mille francs au premier janvier mil huit cent soixante-cinq. Approuvé par :

M. N. Nam-Thomas, Maire.

M. Clémence Victor, 1^{er} adjoint.

M. Gibier, 2^e adjoint.

M. Fournier, 3^e adjoint.

M. Coussan, 4^e adjoint.

M. Reichard, 5^e adjoint.

M. Ferdinand, 6^e adjoint.

M. Chaboullat, 7^e adjoint.

M. Hippolyte, 8^e adjoint.

M. Monjardet, 9^e adjoint.

M. Achard, 10^e adjoint.

M. Namy, 11^e adjoint.

1

M. L. L. L. L.

Extrait Du Procès-verbal d'adjudication d'un Lot de
70 peupliers appartenant à la Commune de Lescay.

Ce jour'hui, 27 Août 1871.
Nul la délibération, Du Conseil Municipal De la Com-
mune De Lescay en date Du 9 juillet 1871.
Nul le cahier Des Charges rédigé le même jour, 9
juillet 1871;
Nul l'approbation De M. L. L. L. en date Du 27
juillet 1871;
Monsieur M. L. L. Maire De la Commune De Lescay
assisté De M. L. L. Vicaire, M. L. L. Clermont, Nicolas, mem-
bres Du Conseil Municipal, les premiers inscrits sur le
tableau et De M. L. L. Receveur municipal De
ladite Commune, réunis en la Salle De la Mairie,
ont procédé, après avoir donné lecture Du cahier Des
Charges, à l'adjudication, Dudit peupliers ainsi qu'il
suit :

Après avoir fait plusieurs criées et mis à prix,
sur les peupliers, le Sieur Sauranne Hippolyte, mar-
chand De Bois demeurant à Vergigny s'est présenté;
nous lui avons adjugé le susdit peupliers comme
plus offrant et Darius enchérisseur, moyennant la
Somme De huit cent trente francs, qu'il s'est obligé
De payer suivant les clauses et conditions inscrites
au cahier Des Charges et également tous les frais
occasionnés par ladite vente, après quoi nous avons
lu et arrêté le présent Procès-verbal qu'il a signé
avec nous, ainsi que les Membres Du Conseil municipi-
pal sur nommés et M. L. L. Receveur percepteur De
la Commune De Lescay les jours, mois et an sus-
dits.

Le Sieur Sauranne Hippolyte nous a présent-
é pour caution, le Sieur Michaut Ferdinand, autor-

RUE ALBERT JOLY

Pourquoi la rue principale de Percey porte t'elle le nom de rue Albert Joly ?

C'est dans le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 août 1888, présidée par le maire Aderald Monjardet que l'on en trouve les motivations :

« L'an mil huit cent quatre vingt huit, le 12 août à 2 heures du soir.

Plusieurs membres du conseil demandent s'il n'y aurait pas lieu de donner un autre nom à la principale rue de Percey désignée actuellement sous le nom de la Rue des Allemands.

Le conseil à l'unanimité de ses membres présents est d'avis qu'il convient de changer le nom de cette rue.

Trois membres du conseil rappellent alors les services rendus par feu M. Albert Joly député de Seine-et-Oise à la commune de Percey à l'occasion de la construction de la Maison d'Ecole du Marronnier.

Ils ajoutent que les habitants de la commune ont eu plusieurs fois l'occasion d'entendre sa parole éloquente et persuasive, notamment à l'inauguration de la Maison d'Ecole et ils proposent de donner le nom d'Albert Joly à la rue en question pour perpétuer le souvenir de ce citoyen qui par ses écrits et ses discours a contribué à l'établissement de la République.



Le conseil s'associant à l'exposé ci-dessus adopte à l'unanimité des membres présents la proposition et décide que la principale rue de Percey commençant à la route nationale et se terminant à l'extrémité Est du pays, désignée jusqu'à ce jour sous le nom de Rue de Allemands sera appelée désormais Rue Albert Joly en mémoire de ce vaillant patriote trop tôt enlevé à la Patrie et à la République.

Ainsi fait et délibéré à Percey les jours, mois et an que dessus. Et ont signé tous les membres présents au nombre de neuf¹ »

¹ Monjardet Adérald, Boucheron Joseph, Fournier Edouard, Fournier Aristide, Dominique Charles, Gibier Pacifique, Petitjean François, Monjardet Egésipe, Pernot Didier.

Albert Joly est donc venu en aide à la municipalité de Percey lors de la construction de la Maison d'Ecole des Marronniers (l'actuelle Mairie-Ecole) et a prononcé un discours lors de son inauguration.

Cet attachement de l'avocat versaillais, député de Seine-et-Oise à ce petit village de l'Yonne s'explique par des liens familiaux. Dans la partie ancienne du cimetière de Percey, on peut lire sur le caveau Monjardet que Berthe Monjardet était l'épouse de Paul Joly et que tous deux ont été inhumés en ces lieux

Paul Joly est le neveu d'Albert Joly. Berthe Monjardet est la fille de Hégésipe Monjardet, un des frères d'Aderald Monjardet. Lors du mariage, qui a eu lieu à Percey le 17 avril 1880, l'oncle du marié apposa sa signature en tant que témoin au bas de l'acte de mariage ².

C'est en cette même année 1880, le 16 décembre qu'Albert Joly est décédé à la suite d'une brève maladie, à l'âge de 36 ans, deux mois seulement après être venu inaugurer la Maison d'Ecole de Percey.

Sa vie, trop courte avait néanmoins marqué son époque. Orphelin de père et sans fortune, ses qualités d'orateur passionné appuyées sur une intelligence logique tempérée de bon sens lui avaient permis de franchir brillamment les échelons qui le conduisirent d'avocat stagiaire au barreau de Versailles en 1867 à la députation à l'assemblée nationale en 1876.



En cette fin du second empire, marquée par l'autoritarisme grandissant de Napoléon III, Albert Joly étudiant en droit, (voir portrait ci-contre), obligé pour vivre de travailler chez des avoués parisiens, s'était engagé d'emblée dans une activité d'opposition républicaine.

Cet engagement pour le rétablissement de la République, il le fit vivre dans le journal qu'il dirigeait : « Le Libéral de Seine-et-Oise » et il l'introduisit sans ambiguïté dans le petit cercle fermé et respectueux de l'autorité de l'empire que formait le barreau de Versailles en 1867 lorsqu'il y entra comme stagiaire.

² Noter que la mère de Berthe Monjardet était née Octavie Flogny.

Cette attitude lui valut d'être étroitement surveillé et critiqué par ses confrères, d'autant plus qu'il déclarait qu'il allait vivre de ses ressources professionnelles. Il fallait en effet, à cette époque, beaucoup de courage pour annoncer que l'on voulait vivre des ressources de cette profession qui était traditionnellement réservée aux membres de la classe aisée qui disposaient d'autres ressources pour vivre. On trouve dans les archives de l'ordre des avocats la remarque suivante : « *M. Joly ne m'a-t-il pas déclaré qu'il comptait, pour vivre, attendre les ressources que doit lui procurer son travail. Plaise à Dieu que ses espérances ne soient pas déçues.* »

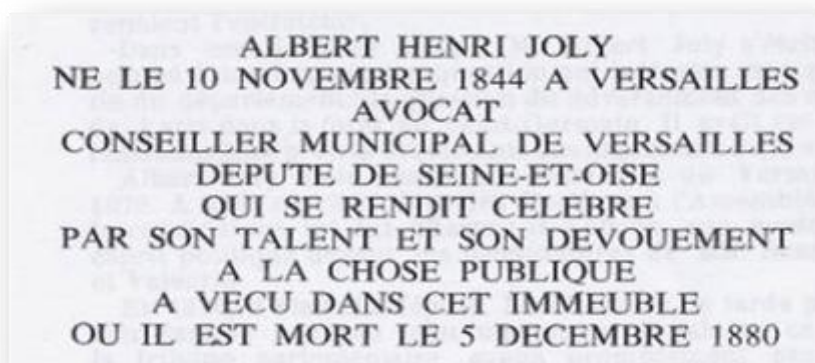
Cette tradition, Albert Joly va encore en bousculer d'autres aspects plus futiles mais dont on peut difficilement, de nos jours, en ressentir l'importance. Le costume noir, la cravate blanche et le chapeau haut-de-forme caractérisaient l'avocat ou le magistrat et les distinguaient des citoyens ordinaires, leur visage était strictement rasé et encadré de favoris. Or voici qu'Albert Joly va porter des vêtements de couleur claire et arborer une magnifique barbe noire et une moustache fournie comme le montre sa photo et le dessin d'Adrien Marie.



C'était : « Une atteinte grave portée à la dignité de la justice ainsi qu'une irrévérence envers les magistrats » Par la suite on reconnut que cette attitude courageuse était celle d'un précurseur de la libération des contraintes traditionnelles qui enserraient la profession.

Avec la guerre de 1870, la chute de l'empire, l'occupation prussienne et l'instauration de la république, Albert Joly trouva un terrain d'action à la hauteur de ses convictions. Il s'engagea aux cotés de la république dès sa proclamation et se retrouva à Tours auprès du gouvernement de la défense nationale.

La guerre achevée, Albert Joly installa son cabinet à proximité du palais de justice de Versailles, au 8 de la rue Montbaron marqué aujourd'hui par une plaque commémorative élogieuse.



Il plaidera de nombreuses affaires dont de retentissants procès de presse, mais ce qui va marquer sa carrière, ce sera son exceptionnelle défense des communards.



Après les exécutions sommaires et immédiates qui ensanglantèrent les rues de Paris (La semaine sanglante de 1871), le gouvernement Thiers emprisonna les insurgés de la commune à Versailles, dans les caves des grandes écuries, à l'orangerie du château et au camp de Sartory afin de les faire comparaître devant les conseils de guerre. Albert Joly va visiter puis défendre des centaines de communards. Deux procès ont rendu ses plaidoiries célèbres : Celui de Rochefort, le directeur de « La lanterne » le fameux journal d'opposition, qui sauva sa tête et fut condamné à la déportation³ et celui, bien plus émouvant, de Rossel, jeune et brillant officier ayant pris le parti de la Commune et qui fut exécuté.

Après ces années troublées, Albert Joly se consacra à son cabinet et à son journal. Sollicité par le parti républicain pour participer à l'assemblée, il refusa par deux fois, puis le 20 février 1876, ayant accepté, il fut élu député de la première circonscription de Seine-et-Oise. Cette même année, sa jeune femme meurt et le laisse veuf avec trois enfants en bas âge. Il n'en développera pas moins une forte activité politique.

A la suite d'un voyage en Algérie, il se prit de passion pour cette magnifique colonie. A plusieurs reprises, une haute position dans les conseils de l'assemblée lui fut offerte, il la refusa par modestie.

³ Rochefort s'évada pour venir à nouveau siéger au parlement en 1880

Voici en quels termes M. Gambetta, président de la chambre, annonça son décès survenu le 5 décembre 1880 après dix jours de maladie : « *Messieurs, j'ai la triste mission d'apprendre à la chambre qu'elle vient d'essuyer une perte dont aucun regret ne pourra exprimer la mesure et l'étendue. Notre cher et jeune collègue Albert Joly est décédé hier dans la nuit ! Vous savez tous, Messieurs, quelles espérances nous fondions, avec la France républicaine, sur cette jeune et ferme intelligence. Ils sont nombreux parmi vous ceux qui avaient pu apprécier depuis déjà longtemps, dans une vie si courte, et les services qu'il avait rendus, et ceux qu'il était appelé à rendre. Il est de ceux dont la vie est pleine avant que le terme en soit fixé.* »

Albert Joly eut des funérailles magnifiques, Son tombeau, offert par la municipalité de Versailles est au cimetière Notre-Dame. L'inscription sur le tombeau indique : « *Il avait pour devise : "Tout par le travail, tout par la justice, tout pour la Patrie, tout pour la République."* »



Claude et Maud Chassignet

Références :

Archives de la commune de Percey.

Texte publié dans la « Vie Judiciaire N° 462-463-464 par André Damien.

Article publié dans la Revue de l'histoire de Versailles. Tome 81 par le même André Damien.

Iconographie de la bibliothèque de la ville de Versailles.

Livre sur la vie de Rossel.

N: 29

Changement de nom
d'une rue.

Décidé:

République Française
Département de la Seine
Municipalité de la République
française, sur la proposition de
Monsieur le Conseil municipal
de la commune de Paris
Arrêté le 12 mai 1888
par lequel le Conseil municipal
de la commune de Paris, a décidé
à une très grande majorité
cette proposition de dénomi-
ner la rue de la République
à Paris. Le Conseil municipal
est chargé de l'exécution des
présentes dispositions.

Même séance

Le Conseil composé comme ci-dessus

Plusieurs membres du Conseil demandent s'il n'y
aurait pas lieu de donner un autre nom à la principale
rue de Percy l'honneur actuellement sous le nom de la
Rue des Allemands.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents se
d'avis qu'il conviendrait de changer le nom de cette rue.

Trois membres du Conseil rappellent alors la servi-
ce rendue par feu M. Albert Joly, député de Seine et Oise,
à la commune de Percy à l'occasion de la construction de la
Maison d'école à Marconville.

Il s'agit de dire que les habitants de la Commune
ont eu plusieurs fois l'occasion d'entendre sa parole éloquent
et persuasive notamment à l'inauguration de la Maison
d'école où ils proposent de donner le nom d'Albert
Joly à la rue en question pour perpétuer le souvenir

Sur la proposition de
M. Joly: Albert
Le Conseil municipal de la République
française, sur la proposition de
Monsieur le Conseil municipal
de la commune de Paris
Arrêté le 12 mai 1888
par lequel le Conseil municipal
de la commune de Paris, a décidé
à une très grande majorité
cette proposition de dénomi-
ner la rue de la République
à Paris. Le Conseil municipal
est chargé de l'exécution des
présentes dispositions.

de ce citoyen qui par ses écrits et ses discours a contribué à
l'établissement de la République.

Le Conseil, s'associant à l'apui et essort, adopte
à l'unanimité des membres présents la proposition et décide
que la principale rue de Percy commençant à la route nationale
et se terminant à l'extrémité Est du pays, désignée jusqu'à ce
jour sous le nom de rue des Allemands sera appelée désormais
Rue Albert Joly en mémoire d'un vaillant patriote trop tôt
enlevé à la patrie, à la République.

Cette délibération a été prise à Percy le jour mois et an que
dessus. Et ont signé tous les membres présents au nombre de neuf.

Burnier Edouard P. Gibier Fernand
Municipalité de Percy
Municipalité de Percy
Municipalité de Percy

37

AVIS DE RECHERCHE

Nous faisons, à nouveau, appel à vous pour nous aider à mettre des noms sur ces enfants ou bien corriger les erreurs éventuelles.

Merci.

QUELQUES PERLES

Réponses d'élèves de primaire à un examen

1-Dans la phrase 'Le voleur a volé les pommes', où est le sujet ?

Réponse: 'En prison.'

2-Le futur du verbe ' je baille ' est ?

Réponse: 'je dors'.

3-Que veut dire l'eau potable ?

Réponse: 'C'est celle que l'on peut mettre dans un pot'.

4-Qu'est-ce qu'est un oiseau migrateur ?

Réponse : ' C'est celui qui ne peut que se gratter la moitié du dos'.

5-Quoi faire la nuit pour éviter les moustiques ?

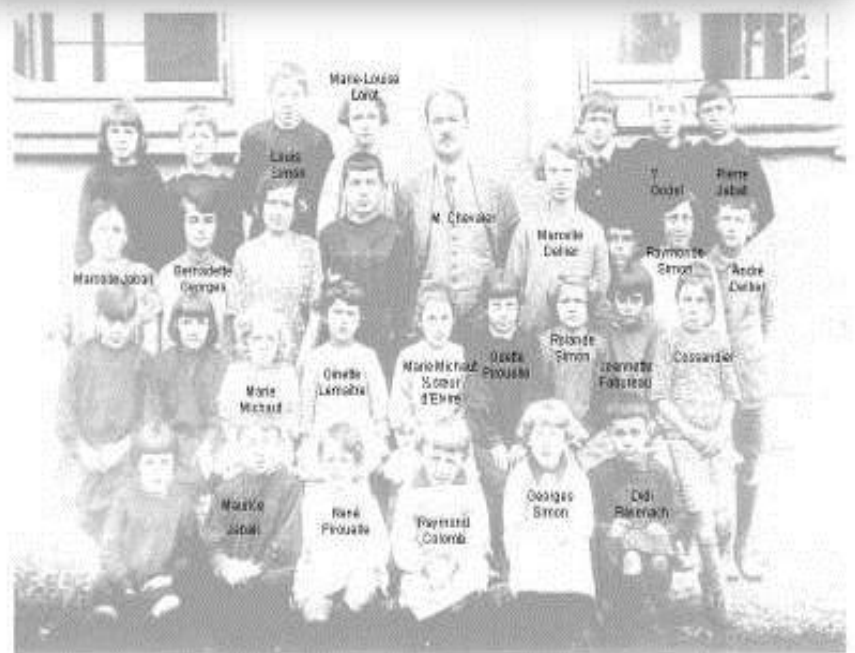
Réponse: 'Il faut dormir avec un mousquetaire'.

6-Pourquoi le chat a-t-il quatre pattes ?

Réponse: 'Les 2 de devant sont pour courir, les 2 de derrière pour freiner'.



CLASSE DE M. CHEVALIER
1925/28



7- Complétez les phrases suivantes :

À la fin les soldats en ont assez...

Réponse: 'd'être tués'.

8. Pourquoi les requins vivent-ils dans l'eau salée?

Réponse: 'Parce que dans l'eau poivrée, ils tousseraient tout le temps.'

9 -L'institutrice demande : Quand je dis «je suis belle» quel temps est-ce ?

Réponse : 'Le passé, madame'.

COMITE DES FETES - CLUB DE L'ESPERANCE

Repas champêtre :

Le samedi 22 août 2009 au soir, a eu lieu à PERCEY, un repas champêtre au bord du Canal, à l'initiative du Comité des Fêtes - Club de l'Espérance et de la municipalité.

Plus de 85 convives ont partagé le repas et le barbecue géant dans une ambiance chaleureuse.

Le feu d'artifice a été tiré sur le bord du canal sous l'œil vigilant des Pompiers du CPI de PERCEY. Environ 150 personnes ont pu admirer ce feu d'artifice dont les habitants avaient été privés le 13 juillet en raison du mauvais temps.

La soirée se termina tard après le verre de l'amitié.



Randonnée :

Le samedi 20 septembre 2009, a eu lieu une randonnée suivie d'un barbecue.

Deux parcours étaient prévus ; l'un de 15 km et l'autre de 8 km environ.

Bonne participation, un verre de l'amitié était servi par le Club à tous, et beaucoup restèrent au repas. La fin d'après midi se termina par des jeux (pétanque, belote) et chacun repartit très content de cette agréable journée amicale et chaleureuse.



Halloween :

Le samedi 31 octobre 2009, les enfants ont participé à la fête d'Halloween avec leurs parents dans les rues de Percey, La Sogne, Les Milleries ainsi qu'au Château afin de réclamer des bonbons aux habitants. La participation des enfants et des habitants a été excellente, donnant à la commune une ambiance de fête. Nous nous sommes retrouvés à la Salle des fêtes de Percey où, après avoir goûté copieusement, enfants et parents ont creusé les citrouilles.

La soirée s'est terminée vers 19 heures après avoir dégusté la soupe aux potirons, dans une atmosphère conviviale. Chaque enfant est reparti avec sa citrouille et son paquet de bonbons.



Loto :

Le samedi 7 novembre 2009, le Comité des fêtes-Club de l'Espérance a organisé son traditionnel loto auquel beaucoup de monde a participé dans une ambiance très conviviale. Le bar a très bien fonctionné, les crêpes, frites et boissons ont eu un vif succès au cours de la soirée qui se termina assez tard vu la quantité de lots qui était en jeu.



INFO : A partir du mois de janvier 2010, toute personne prenant une carte de membre du club pourra au cours de l'année bénéficier d'un tarif réduit sur certains divertissements proposés par le Comité des fêtes- Club de l'Espérance.

Le Président : Maurice JAMBON.

Recette de fêtes

Chapon de Bresse aux légumes

Ingrédients :

- 1 chapon
- 400g de girolles
- 1 potimarron
- 100g de marrons cuits
- 4 carottes noires
- 4 panais ou topinambours ou crosnes
- 100g de tilleul
- 50g de sel gris



Préparation de la recette

- Sortez la graisse de la volaille et coupez-la en dés. Réservez-la. Portez 8 l d'eau à ébullition avec le sel et le tilleul.
- Plongez le chapon dans cette infusion et laissez pocher à très légère ébullition durant 45 minutes.
- Pendant ce temps, lavez et coupez le potimarron en 2, épépinez-le puis recoupez-le en 12 croissants.
- Posez-les sur une plaque et faites cuire au four 15 mn de chaque côté à 200°C, th7.
- Retirez la partie terreuse des pieds de girolles.(coupez les grosses en 2)
- Lavez-les à l'eau froide puis faites-les revenir à sec jusqu'à l'évaporation complète de leur eau de végétation.
- Réservez.
- Epluchez les carottes et les panais.
- Coupez-les en 2 dans le sens de la longueur et réservez.
- Sortez la volaille du bouillon.
- Laissez-la égouttez 1mn sur une assiette avant de la placer dans un plat allant au four préchauffé à 220°C, th8.
- Frotter le chapon avec sa graisse avant de l'enfourner avec tous les légumes à ses côtés.
- Salez.
- Laissez rôti 30mn et présentez le plat avec toutes ses couleurs.



État Civil

NAISSANCES : Gaétan CARLIER né le 2 octobre 2009
Elliot BIBELOQUE né le 1^{er} novembre 2009

DECES : Mr Maurice PIROELLE le 1^{er} octobre 2009

NOUVEAUX ARRIVANTS

- Mlle Coralie CHARRIE : route Nationale
 - Mlle Marine CURTIL et Mr Etienne RAPPENEAU : petite rue
 - Mlle Anaïs MAILLARD et Mr Guillaume PARTHIOT : ruelle Berton
- Nous leur souhaitons la bienvenue

DATES A RETENIR

Le 10 janvier : galette des rois, vœux communaux, accueil des nouveaux arrivants.
Le 20 février : carnaval et repas.
Le 6 mars : repas des chasseurs
Le 27 mars : A.G.O. du Comité des fêtes - Club de l'Espérance
Le 18 avril : randonnée et barbecue

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Robert DELACROIX, Jeannine DURAND, Bernard MAGNE, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

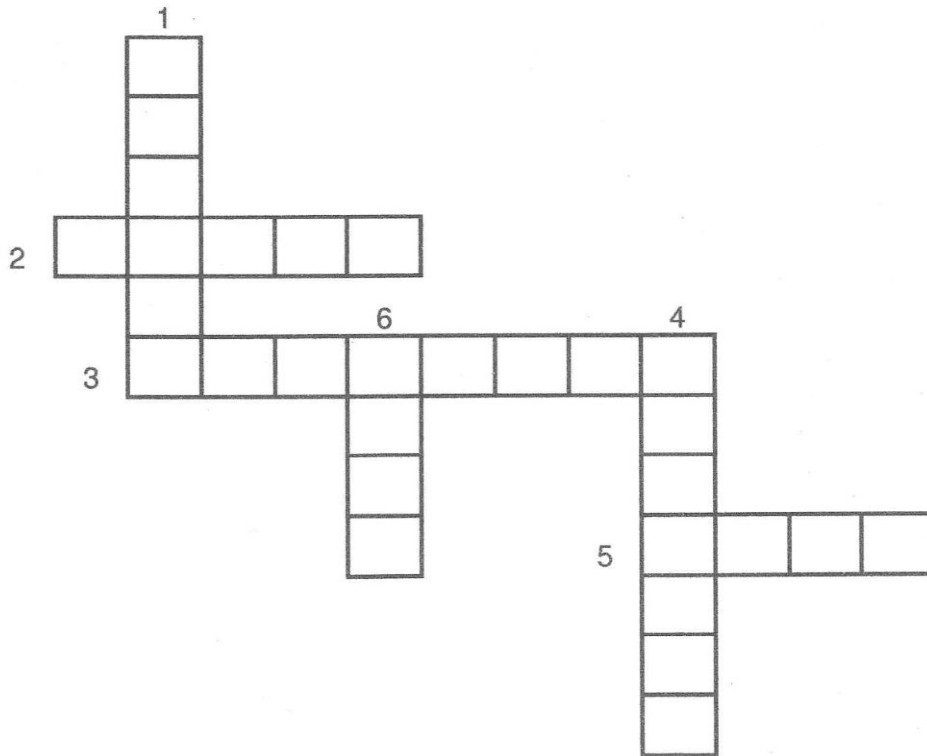
N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS.

PAGE DES ECOLIERS

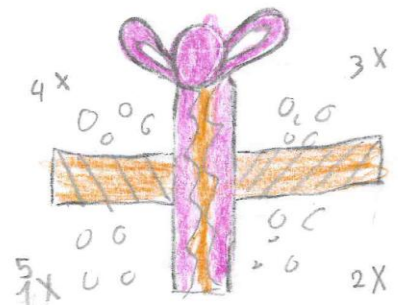
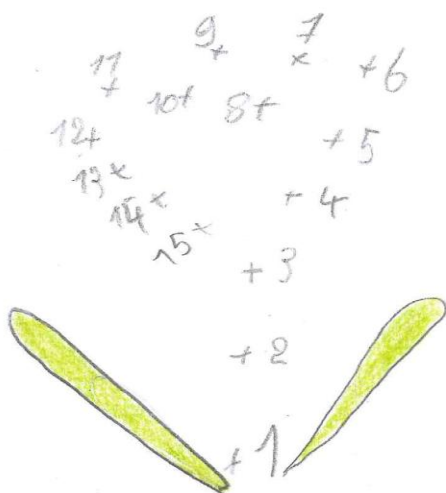
Jeux réalisés par les enfants de l'école de Percey.

Mots croisés:



- 1) Je suis petit et j'avance lentement.
- 2) Je suis âgée et j'ai une canne.
- 3) Je suis gros, gris et j'ai une trompe.
- 4) Je suis un instrument de musique rond.
- 5) Je suis petit et je ne peux pas marcher.
- 6) Je suis un parent.

Points à relier:



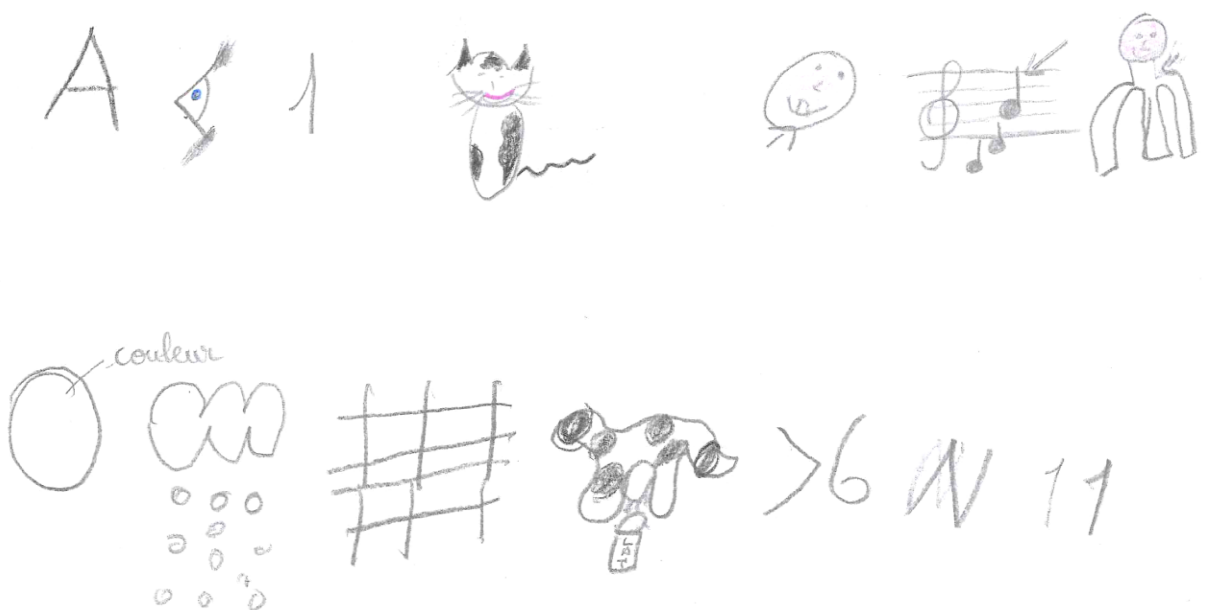
Charades :

Mon premier fait des chatons.
Mon deuxième déteste les chiens.
Mon troisième attrape les petits rongeurs.
Mon tout est une danse.
Qui suis-je?

Mon premier est la fin du mot dors
Mon deuxième est une forme composée du mot dire
Mon troisième est la première syllabe du mot fille en langage familier
Mon quatrième est la dernière syllabe du mot moteur
Mon tout sert à envoyer des mails.
Qui suis-je ?

Mon premier est la marche du cheval
Mon deuxième est le mari de la souris
Mon troisième je marche dessus
Mon tout me protège du soleil
Qui suis-je ?

Rébus :



COLORIAGE



Dessin à colorier

J
O
Y
E
U
X

N
O
Ë
L

Bonne Année 2010